



46^{ème} RALLYE REGION LIMOUSIN

LAC DE VASSIVIERE

17 – 18 – 19 MAI 2012

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES

TELEPHONE : 05.55.04.19.69

FAX : 05.55.04.19.70

**courriels : aclimousin@wanadoo.fr
asalac@free.fr**

site officiel : <http://asalac.free.fr>



Sommaire

Page	PROGRAMME - HORAIRES
Page	REGLEMENT
Page	Annexe ITINERAIRE – HORAIRES
Page	BRIEFING PILOTES
Page	Annexe PLAN DES SITES

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TEAM

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES JUNIOR

PROGRAMME – HORAIRES – LIEUX

PROGRAMME 2012

Lundi 9 avril	à 14h 00	Parution sur le site de l'ASALAC du règlement, et ouverture des engagements.
Jeudi 26 avril	à 18h 00	Présentation officielle du Rallye à la Presse (Hôtel de Région à Limoges).
Lundi 30 avril	à minuit	Clôture des engagements prioritaires : concurrents inscrits en Championnat de France, Championnat Team, Trophée Michelin et Coupes Mono-Marque.
Lundi 7 mai	à minuit	Clôture des engagements (tous concurrents).
Vendredi 11 mai	à 14h 00	Publication au siège de l'ASALAC et sur son site internet de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques et aux marquages
	de 16h 00 à 19h 00	Vérifications administratives préliminaires Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
Samedi 12 mai	de 08h 00 à 10h 00	Vérifications administratives préliminaires Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
	de 09h 00 à 19h 30	Reconnaisances autorisées des ES (voir article 6.2 ci-dessous)
Dimanche 13 mai	de 08h 00 à 14h 00	Reconnaisances autorisées des ES (voir article 6.2 ci-dessous)
Lundi 14 mai	de 16h 00 à 19h 00	Vérifications administratives préliminaires Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
Mardi 15 mai	de 09h 00 à 13h 00	Vérifications administratives préliminaires Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
	de 13h 00 à 19h 00	Reconnaisances autorisées des ES (voir article 6.2 ci-dessous)
Mercredi 16 mai	de 09h 00 à 19h 30	Reconnaisances autorisées des ES (voir article 6.2 ci-dessous)
Jeudi 17 mai	de 08h 00 à 11h 30	Séance d'Essais – Shakedown (Bourganeuf) : aucun passage ne pourra être autorisé en dehors de ces heures précises
	de 08h 00 à 14h 00	Accueil des Officiels (siège de l'ASALAC à Limoges)
	de 13h 30 à 17h 00	Vérifications Administratives Complémentaires (Maison de Vassivière à Auphelle)
	de 13h 45 à 17h 15	Vérifications Techniques (Grange d'Auphelle)
	de 14h 45 à 17h 15	Marquage des pneumatiques (Auphelle)
	à 15h 00	1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC Course – Limoges Hôtel de Région)
	à 18h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Commissaires (Maison de Vassivière à Auphelle)
	à 18h 00	Cérémonie de Départ : présentation des équipages inscrits au Championnat de France
	à 19h 30	Conférence de Presse (Hôtel de Région : salle d'Assemblée)
	à 19h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels (PC Course Hôtel de Région)
	à 19h 00	Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ
	de 20h 00 à 22h 00	Mise en parc fermé de départ (Limoges McDonald's Casseaux)
Vendredi 18 mai	de 07h 00 à 09h 00	Mise en parc fermé de départ (Limoges McDonald's Casseaux)
	à 09h 30	Départ de la 1° étape (Limoges McDonald's Casseaux)

à 19h 16 Arrivée de la 1° étape (Limoges McDonald's Casseaux)
30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent dans la dernière ES de la 1° étape
Affichage des ordres et heures de départ de la 2° étape

Samedi 19 mai à 08h 15 Départ de la 2° étape (Limoges McDonald's Casseaux)
à 19h 08 Arrivée du Rallye et remise des coupes sur le podium (Limoges Hôtel de Région)
30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent : Affichage du Classement Provisoire
Juste après l'arrivée Vérifications techniques complémentaires éventuelles (Feu Vert Limoges Dumas)

TABLEAUX OFFICIELS D'AFFICHAGE

Jusqu'au jeudi 17 mai à 14 h 00 Siège de l'ASALAC à Limoges
Jeudi 17 mai à partir de 14h 00 PC Course (Hôtel de Région à Limoges)
Vendredi 18 mai et Samedi 19 mai PC Course (Hôtel de Région à Limoges)
Tableaux d'informations Vérifications Administratives Maison de Vassivière à Auphelle 87470 Peyrat-Le-Château
Parc d'Etape à Limoges McDonald's Casseaux
Parcs d'Assistance à Auphelle 87470 Peyrat-Le-Château

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat du Rallye – Accueil des Officiels :

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB
8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 Limoges
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax : 05.55.04.19.70
Courriel : aclimousin@wanadoo.fr Site web : <http://asalac.free.fr>

Présentation à la Presse Hôtel de Région – 27, bd de la Corderie – 87000 Limoges

Vérifications Administratives Maison de Vassivière – Auphelle 87470 Peyrat-le-Château

Vérifications Techniques Grange d'Auphelle - 87470 Peyrat-le-Château

Marquage des pneumatiques Près de la Grange d'Auphelle - 87470 Peyrat-le-Château

Briefing des Officiels PC Course – Hôtel de Région – 27, bd de la Corderie – 87000 Limoges

Conférence de Presse Hôtel de Région – 27, bd de la Corderie – 87000 LIMOGES

Accueil des Commissaires Siège de l'ASALAC à Limoges 8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 Limoges
Maison de Vassivière – Auphelle 87470 Peyrat-le-Château

PC Course - Collège des Commissaires Sportifs - Salle de Presse - Tableau d'Affichage Officiel – Podium :

Hôtel de Région – 27, bd de la Corderie – 87000 Limoges

Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Feu Vert Limoges Dumas
55, avenue Georges Dumas 87000 LIMOGES
Téléphone : **08 99 23 33 62**

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif et technique une épreuve nationale NPEA dénommée :

46^{ème} RALLYE REGION LIMOUSIN – LAC DE VASSIVIERE
qui se déroulera les 17 – 18 et 19 mai 2012

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin et du Syndicat Le Lac de Vassivière
- des Départements de la Creuse et Corrèze
- de la ville de Limoges, de la ville de Bourgneuf, de la ville de Peyrat-le-Château et de toutes les villes et agglomérations traversées dans les 3 départements du Limousin

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement visé par le CRSA Limousin n° 1203 du 07/02/012 et par la FFSA, **permis d'organisation N° 39 du 15 février 2012.**

Comité d'organisation

Président d'honneur : Christian DUCHER

Président : Alain TISSEUIL

Secrétaire : Jean-Michel FILLOUX

Membres : l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASALAC et des Comités Directeurs de ses Ecuries associées (Ecuries Corrèze, Commission Médicale, Motards ASA Haute-Vienne)

1.1P Officiels du Rallye

Observateur FFSA	Guy MOUROT
Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Paul MAILLARD (Président), Jacques CLEMENT, Jean-Paul PASQUET Josette LAFARGE (Secrétaire)
Directeur de Course	Etienne FORGET
Directeur de course Adjoint	Jannick DAUBIGNE
Adjoints à la Direction de Course (PC)	Pascal BATTE Jean-Luc ROGER Sylvie ZYCH Georges LEMMENS Luc BEAL (Stagiaire chargé de l'Affichage)
Coordinateurs du Championnat de France	Olivier PIGNON Paul ANSELME
Adjoints à la Direction de Course (ES)	
Séance d'Essais	Guy TRONCAL
ES 1-4-12	Guy TRONCAL Patrice MARTY Michel GALLAND
Inter 1	
ES 2 -5-13	Michel VAURIE Jean-Luc BRETAR
ES 3-6	Jean-Claude HECTOR Xavier VAUCIEUX (stagiaire) Patrick JOVE
Inter 2	
ES 7	Christian COULET Jean CASTEIX Pierre MASDIEU

ES 8-10		Jean-Claude HECTOR Xavier VAUCIEUX (stagiaire) Patrick JOVE
	Inter 3	
ES 9-11		Christian COULET Jean CASTEIX Pierre MASDIEU
	Inter 4	
Adjoints aux Parcs (Regroupements et Fermés)		Serge RIBIERRE
Adjoints aux Vérifications Administratives		Guy CHEVALIER Hubert MILLET-LAGE
Adjoints aux Vérifications Techniques		Guy CHEVALIER, Xavier VAUCIEUX
Adjoint Parcs Assistance et contrôle de la Sécurité		Jean-Pierre MANCINELLI
Chargés des Relations Avec les Concurrents		Joël MARAINE (responsable) Fabien ZYCH Philippe AGOSTINIS Aurélie FERNANDES,
Juges de Faits		Gérard SAMBARD (responsable) Xavier ARISTIDE Roland LAVERGNE Hubert MILLET-LAGE
Commissaire Sportif délégué à la publicité		Brigitte MARTY
Médecin Chef		Dr Christine LESPIAUCQ
Commissaires Techniques		Christian BONIN (responsable - délégué FFSA), Patrick GROS, Hervé HENO, Loïc NERAUDEAU, Loys BORDERON Eric GAUTHIER, Jean-Claude BRIGAUD, Robert VINCENT Andrée BONIN (secrétaire)
	Trophées Renault :	Sylvain ALANORE Marc DRUDIS Luca GIBELLO Trophée Citroën : X
Commissaire Général		Jean-Michel FILLOUX
Voiture Organisation 1 (banderolage)		Jean-Pierre MARTIN Rémi LEYSSENE
Voiture Organisation 2 (Matériel)		Gérard GRENIER Sébastien FOURNIER
Voiture Organisation 3 (Chronos – Radios)		Francis BRANDY Christelle VALETTE-BRANDY
Voiture Organisation 4 (Sécurité)		Monique BRUN Alain BRUN
Adjoints Voiture Tricolore		Jean-Marc ROGER Jean-Pierre LENGAGNE
Voiture Autorités		Alain TISSEUIL Michel BOUIN
Voiture 000a		Jean-Pierre CHABASSIER X

Voiture 000b		Christophe MEILLAT X
Adjoints voiture 00a		Philippe VANESS Jean-Michel FOULON
Voiture 00b		Alain DELORT X
Voiture 0		Jean-Marc ISSAUTIER Frédérique ISSAUTIER
Voiture Balai		Laurent TEILLARD Dr COURIVAULT
Chargés de Presse		Georges COLIN (FFSA) Laurent CLAVAUULT
Speakers		Philippe SOING (FFSA) Bernard PICAT
Accueil des Officiels		Dominique FILLOUX Nathalie BOUIN-LAVERRE
Accueil des Pilotes		Josette LAFARGE Régine LAVERGNE
Responsables Commissaires		Alain BRUN Monique BRUN
Responsables Généraux des ES		Philippe RAGOT Alain BRUN Monique BRUN
Mise en place des ES		Philippe RAGOT Serge VILLEGIER Pierre MASDIEU Charles DELAGE Frédéric DELAGE
Responsables Parcs	Implantation Assistance Logistique	Mathieu BERST Michel BLANC Mickaël BONNET
Responsables Matériel ES		Michel THOUVENIN Claude AMATHIEU
Responsable Cibistes		Serge VILLEGIER
Responsable Motards		Bruno MALITTE Didier CHAUMENY
Communication		Philippe GUERY (responsable) Emilien HILAIRET Marion FITTE
PC Course, Podium, Remise des Prix		Pierre-Louis PUYGRENIER
Protocole		Philippe GUERY Dominique FILLOUX Nathalie BOUIN-LAVERRE
Informatique: Radios		Patrick SOFT LVMC

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Faits.

1.2P Eligibilité

Le 46° RALLYE REGION LIMOUSIN – LAC DE VASSIVIERE compte pour:

- les Titres FFSA :
 - Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
 - Le Championnat de France Rallye Teams
 - Le Championnat de France Junior
 - Le Classement Promotion - Trophée Michelin
 - La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- les Coupes Mono-Marques :
 - Trophées Renault Twingo R1 et R2
 - Le Citroën Racing Trophy DS3 R3
- autres Titres :
 - Le Trophée Clio R3 (dans l'attente d'une confirmation ou infirmation de Renault)
 - Le Trophée Mégane R4 (dans l'attente d'une confirmation ou infirmation de Renault)
 - Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

1.3P Vérifications

Les concurrents devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye : <http://asalac.free.fr> à partir du vendredi 11 mai à 14h 00. **Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.**

a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road-book. Ils recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis.

b) Vérifications administratives complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu le jeudi 17 mai à l'heure de la convocation (voir site internet de l'ASALAC) à Auphelle de Peyrat-le-Château entre 13h 30 et 17h 00

c) Vérifications techniques

Elles auront lieu après les vérifications administratives complémentaires le jeudi 17 mai, à l'heure qui leur sera indiquée, à Auphelle de Peyrat-le-Château entre 13h 45 et 17h 15. Les concurrents devront présenter leur voiture "stickée", y compris avec les numéros de portière. Le marquage des pneumatiques se fera à proximité entre 17h 45 et 17h 15.

d) Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu aussitôt après l'arrivée, selon les instructions données par les officiels, à Limoges.

Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 50 € TTC.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 €
- De 30 mn à 1heure : 30 €
- Par heure supplémentaire : 15 € (jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures de reconnaissance, d'assistance et celles des ouvriers, même porteurs de plaques de rallye, ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS & PILOTES

3.1P Demande d'engagement inscriptions

3.1.1P Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 46^{ème} RALLYE REGION LIMOUSIN – LAC DE VASSIVIERE doit adresser au secrétariat du Rallye au siège de l'ASALAC la demande d'engagement dûment complétée et ce **jusqu'au lundi 7mai 2012 à 24h 00** (cachet de la poste faisant foi). Le règlement particulier du rallye et le bulletin d'engagement peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ASALAC.

3.1.10P Le nombre maximum des engagés est fixé à **150 voitures**. A réception, toutes les demandes d'engagement seront enregistrées sur une liste d'attente avec par ordre de priorité : les engagés Championnat de France, Championnat Team, Trophée Michelin et Coupes mono-marque.

3.1.11P Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

1000 €

800 € pour les coupes mono-marque

2000 € en cas de refus de la publicité facultative des organisateurs

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée **de la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation, de la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant, de la photocopie du permis de conduire, de la photocopie des licences du pilote et du copilote et de deux photos d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

De part leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques et les assumer. **Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye.**

En cas de forfait pour force majeure, l'organisateur remboursera les droits d'engagement avec la possibilité d'une retenue de 30 % pour les demandes parvenues avant le jeudi 10 mai et de 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la fin des vérifications administratives complémentaires.

3.2P Equipages

3.2.9P Le système Hans est obligatoire pendant les Epreuves Spéciales.

Néanmoins le port du HANS et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance de 500m avant le CH et après le point Stop est accordée : voir le Carnet d'itinéraire).

3.3P Ordre de départ

3.3.1P L'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur.

Les pilotes inscrits au CF et/ou TM bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ.

Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des coupes de marque bénéficieront d'un écart de 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les priorités FFSA, ne sont pas prises en compte dans l'établissement de l'ordre de départ.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

3.3.2P Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)

Le départ de l'ES 7 « Ville de Limoges-Ester – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 7 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 16 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire). Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins - un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.

ARTICLE 4P - VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1.3.1P Pour toutes les voitures

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum sauf pour les GT de série

4.3P Assistance et Ravitaillement

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus à Auphelle de Peyrat-le-Château. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

Chaque concurrent recevra lors des vérifications, une plaque et un badge d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance. Des plaques supplémentaires pourront être acquises pour 180 €.

L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 10h 00 le jeudi 17 mai et les emplacements devront être libérés le dimanche 20 mai à 12h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu.

La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement du Championnat de France des rallyes (80 m² pour une voiture, 140 pour deux et **60 m² pour une voiture de Coupe Mono-Marque**). Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 12 €/ m² HT.

A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT PROPRE SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX. ILS SONT RESPONSABLES DU COMPORTEMENT DE LEURS EQUIPES D'ASSISTANCE ET DE LEURS ACCOMPAGNANTS ;

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont : **Conseil Régional du Limousin, McDonald, Axis**

Les publicités facultatives rachetables sont : **Lacorre Location, Ville de Limoges**

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P - SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le Rallye NPEA 46° RALLYE REGION LIMOUSIN – LAC DE VASSIVIERE représente un parcours de 673,14 km dont 13 épreuves spéciales d'un total de 222,14 kilomètres.

Il est divisé en 2 étapes, 6 sections (6 parcs d'Assistance : A-B-C pour l'étape 1 et D-E-F pour la 2) - Voir Annexe Itinéraire et Contrôles

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du vendredi 11 mai 2012 à 16h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 30 € par exemplaire.

6.2P Reconnaissances

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les reconnaissances de l'ES 7 se feront exclusivement A PIED

Session 1 : samedi 12 mai de 09h 00 à 18h00 pour les ES 1-4-12, 2-5-13 et 3-6 et de 18h 00 à 19h 30 pour l'ES 7 à pied
dimanche 13 mai de 08h 00 à 14h 00 pour les ES 8-10 et 9-11

Session 2 : mardi 15 mai de 13h 00 à 19h00 pour les ES 8-10 et 9-11
mercredi 16 mai de 09h 00 à 18h00 pour les ES 1-4-12, 2-5-13 et 3-6 et de 18h 00 à 19h 30 pour l'ES 7 à pied

Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage est interdit.

**LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES
DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

ATTENTION : LE JOUR DU RALLYE LES CORDES POURRONT ETRE MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE, DU GRILLAGE OU DES PIQUETS SELON LES CAS (elles seront matérialisées pendant les reconnaissances)

6.2.5P Durée, planning et carnet de reconnaissances

- le nombre de passages est limité à **TROIS** au maximum par Epreuve Spéciale

- les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage week-end/semaine est interdit.

6.2.7P Cahier de prise de notes obligatoire pour tous les concurrents

Il sera remis au départ des reconnaissances un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

6.3P Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Avant le départ, les véhicules devront être amenés dans le parc de départ, à Limoges McDonald's Casseaux le jeudi 17 mai de 20h à 22h ou bien le vendredi 18 mai de 07h 00 à 09h 00.

Les véhicules pourront être présentés par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9P Ouvreurs

La possibilité d'avoir un seul ouvreure est réservé aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreure devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement. Les plaques "OUVREURS" seront distribuées par le directeur de course, au PC Course, après le passage aux vérifications. La plaque sera vendue 160€ et devra être **collée** sur le capot avant de la voiture ouvreure. L'équipage de la voiture ouvreure sera de 2 personnes maximum, obligatoirement licenciées à la FFSA et **en possession d'une pièce d'identité**.

Le passage sur les ES se fera à la discrétion du directeur de course, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard 80 mn avant le départ de la 1^{ère} voiture dans l'ES. Les voitures ouvreures doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le directeur de course.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble rouge
Commissaire Inter : Chasuble orange fluo
Chef de poste : Chasuble rouge barré blanc
Chef de poste Inter : Chasuble orange fluo
Directeurs d'ES : Chasuble noire
Relations Concurrents : Chasuble Jaune marquée au dos

7.3.16P Réintégration après exclusion pour retard entre 2 CH pour des concurrents engagés en Championnat de France Règlementation, conditions et pénalités conformes au règlement du Championnat de France des Rallyes

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.17.3P Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4P Déclaration d'abandon : tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le PC Course au numéro de téléphone qui sera indiqué sur les carnets de bord. Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation.

7.5.20P SEANCE D'ESSAI

Une Séance d'Essais sera organisée à Bourgneuf le jeudi 17 mai de 08h 00 à 11h 30 précises (**aucun départ ne pourra être donné avant 8h 00, ni après 11h 30**)

Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 120 € qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement (sous réserve d'avoir satisfait aux vérifications administratives préliminaires)

Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice, même avec les autorisations des Maires, entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course,.

ARTICLE 8P – RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements de chaque Championnat, Coupe et Trophée.

9.1P Championnat Pilotes

A l'issue de chaque rallye, un classement du Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'une classe compte moins de trois partants, le nombre de points attribués au classement de *cette classe* sera divisé par deux, sauf si le concurrent est classé dans les dix premiers du classement général.

Le classement final du Championnat de France des Rallyes « Pilotes » sera établi en retenant pour chaque pilote inscrit ses six meilleurs résultats. Le pilote classé premier sera titré « Champion de France des Rallyes ».

ARTICLE 10P - PRIX

10.1P Prix en espèces par CLASSES pour le classement standard

Selon le classement des Concurrents hors Trophée Michelin, Coupes Mono-Marques et groupe Z.

CLASSES	1er	1/2 Engagement	de 1 à 3 partants
		1 Engagement	à partir de 4 partants
	2ème	1/2 Engagement	à partir de 6 partants
	3ème	1/4 Engagement	à partir de 11 partants

Engagement = Engagement réel payé plafonné au montant avec publicité de l'organisateur

Sont considérés partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement Promotion « MICHELIN »

Conformément au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers des coupes mono-marque. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels. La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée.

10.4P Récompenses aux Officiels

12 Coupes seront attribuées : 3 à des Commissaires de Route, 3 à des Cibistes, 3 à des membres des Equipes Matériel, 3 à des Motards Sécurité Public

10.5P Présence des concurrents en salle de presse

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers de chaque coupe mono-marque devront se présenter en salle de presse au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.